Fédération Française de la
Construction Passive

Procès verbal d'assemblée générale ordinaire
du 3 décembre 2014 à 16h au siège de la fédération
31, rue de la vedette à 67700 SAVERNE

L'assemblée convoquée par son Président avait à l'ordre du jour les points suivants :

- rapport moral du Président
- rapport d'activité 2014
- projets 2015
- rapport financier du trésorier

Etaient présents :

- les membres statutaires administrateurs au nombre de 7, tous présents, qui ont émargé la feuille de présence
- les membres adhérents au nombre de 27, qui ont émargé la feuille présence.

L'assemblée régulièrement convoquée selon l'article 9 des statuts a débattu selon l'ordre du jour. Personne ne demandant plus la parole, le Président a mis aux voix pour les seuls membres autorisés, les résolutions suivantes :

1ère résolution :
L'assemblée des membres habilités approuve à l'unanimité le rapport moral du Président de la fédération et décharge le Président dans l'exercice de sa fonction pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

2e résolution :
L'assemblée des membres habilités approuve à l'unanimité le rapport d'activité pour l'exercice arrêté au 30 juin 2014 et décharge le Président dans l'exercice de sa fonction.

3e résolution :
Le Président a mis aux voix le rapport financier du trésorier assisté du cabinet comptable Hans et Associés à Molsheim, faisant apparaître pour l'exercice clos le 30 juin 2014 un résultat bénéficiaire de 1 874,54 € après impôt sur les sociétés de 301€. L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport, donne quitus au trésorier ainsi qu'au cabinet comptable et affecte le résultat en report à nouveau.

4e résolution :
L'assemblée approuve les projets pour l'exercice 2014/2015 et renouvelle sa confiance au Président.

De tout ce qu'a dressé le présent procès-verbal, il est donné tout pouvoir au Président pour accomplir toutes formalités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures, et le Président invite l'ensemble des personnes présentes autour d'un vin d'honneur.

Fait à Saverne le 5 janvier 2015

Signé par :

le président Jean-Claude Tremsal

le secrétaire Serge Magnin-Feysot

le trésorier Hervé Kintzelmann

le cabinet comptable représenté par Pascal Willem

© Fédération Française de la Construction Passive - maj 07/2012